

On souligne en outre que les commodités sanitaires sont plus rares dans les localités rurales et que le rapport entre médecin et population y est inférieur. En somme, il y a moins de médecins disponibles dans les localités agricoles et rurales que dans les localités industrialisées ou les villes. La disponibilité et la qualité des institutions d'enseignement pour les cultivateurs dans les régions rurales sont plus faibles que dans les villes et le secteur industrialisé de l'économie. On signale aussi que les logements et les normes sanitaires sont de plus basse qualité, tandis que les services d'aqueduc et d'égout et toute la série de commodités de l'existence dont jouissent les Canadiens en général sont refusés aux collectivités agricoles et aux cultivateurs qui vivent dans les régions rurales. Elles sont refusées en partie à cause de l'orientation industrielle du gouvernement et en partie à cause de sa politique qui vise à réduire le nombre des familles d'agriculteurs et à encourager l'exode des ruraux vers les villes.

C'est un commentaire assez navrant. Je soutiens que telle est jusqu'ici la raison pour laquelle la Chambre est saisie de ces amendements à l'étape du rapport de ce bill. Je crois qu'on n'en a pas tenu compte jusqu'ici. Le ministère de l'Expansion économique régionale dispose de centaines de millions de dollars à donner à des industries et à des sociétés dont les deux tiers sont dominées par des intérêts américains, pour l'expansion industrielle et la construction de nouvelles usines, mais il ne fait absolument rien pour le secteur rural.

A mon avis, le ministère de l'Agriculture devrait décider qu'il y va de l'intérêt du Canada de venir en aide aux cultivateurs pour leur permettre de vivre confortablement dans leurs fermes, qu'il est dans l'intérêt public d'élaborer une structure agricole viable et non une structure industrielle. Il devrait mettre au point un genre de structure qui rendrait l'agriculture rentable et donnerait aux cultivateurs la conviction que c'est bien le genre de vie qu'ils devraient mener.

Tout en étant fermement convaincu que les conseils et agences de commercialisation permettront d'atténuer les fluctuations des prix et de la production des produits agricoles, je doute fort que le bill à l'étude réalise en fait les espoirs que nourrissent ceux d'entre nous qui sommes partisans des organismes de commercialisation. J'en doute à cause de l'attitude du gouvernement qui favorise la productivité industrielle au Canada, et minimise l'activité agricole. Le gouvernement, c'est évident, s'intéresse davantage à la vie urbaine et aux usines de fabrication.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois interrompre le député car son temps de parole est expiré. Il peut continuer du consentement de la Chambre. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, pour terminer je dirais, comme je l'ai d'ailleurs signalé au début, que je n'ai aucune expérience personnelle de la ferme ou de la collectivité agricole, comme c'est le cas de bien des députés, mais j'ai établi mentalement pour mieux comprendre ce qu'on cherche à réaliser par le projet de loi, un parallèle entre l'industrie de la pêche que je connais bien et l'agriculture. A mon avis, il y a un parallèle car ne s'agit-il pas dans les deux cas de producteurs primaires, de production de denrées et de leur écoulement plus ou moins considérable sur le marché? L'état des prix contraint chacune de ces deux industries et ni l'une ni l'autre n'est en mesure de juguler l'inflation. Les dispositions de ce bill à l'endroit de la ferme familiale me laissent sceptique

puisque ce gouvernement avait pris de semblables mesures dans sa politique des pêches.

• (3.20 p.m.)

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député. Comme aucune limite ne lui est imposée à sa prolongation du temps il peut parler aussi longtemps qu'il le veut, mais je me demande si certaines parties de son discours ne dépassent par la portée des motions dont nous sommes en ce moment saisies. Le député s'arrête, me semble-t-il, au principe du bill plutôt que sur celui des motions à l'étude. Pendant le temps qui lui reste, il pourrait peut-être faire porter ses remarques sur ces motions-là.

M. Howard (Skeena): Il m'avait semblé que, dans la première partie de mon intervention, j'avais suivi précisément la voie tracée par les députés qui ont pris la parole hier, où, bien sûr, Votre Honneur n'assumait pas la présidence. Mon propos était simplement de suivre cet exemple. Je reconnais que parler des pêches revient à s'écarter passablement du projet de loi sur les offices de commercialisation et des amendements à l'étude.

En résumé et en conclusion, je me suis efforcé d'établir un parallèle avec la situation des pêcheurs. Le gouvernement actuel, sans se soucier de ce qu'il adviendrait de certaines de nos communautés côtières, a, par son attitude envers les pêcheurs de la côte ouest, conduit à l'assistance sociale 95 p. 100 des habitants de certaines de ces communautés, car rien ne leur est plus accessible en tant que producteurs primaires, le gouvernement s'étant engagé sur la voie qui aboutit à inciter les pêcheurs à abandonner leur profession. C'est là la raison de mon scepticisme et c'est ce qui m'incite à penser que ce bill vise à drainer les cultivateurs vers les entreprises industrielles. Les cultivateurs devront prendre le chemin de ces villes aux mains de la société Kraft ou de la General Foods ou de quelques autres trusts géants qui semblent aspirer à s'assurer le contrôle de l'agriculture.

C'est pourquoi je suis sceptique quant à l'effet du projet de loi sur la communauté agricole. C'est sans doute pourquoi ceux qui seront visés par la mesure, les agriculteurs des divers secteurs de production, sont aussi sceptiques à son sujet et aussi d'avis différents, car certains voient venir le jour où ils seront acculés à la faillite, ne pourront pas trouver d'emploi dans l'industrie et devront demander de l'assistance sociale. Ce n'est sûrement pas de cela qu'il devrait être question à la Chambre.

M. J. G. Lind (Middlesex): Monsieur l'Orateur, c'est un plaisir et un privilège de parler du bill C-176 sur les offices de commercialisation des produits de ferme. En tant qu'exploitant agricole dans la circonscription de Middlesex, je tiens à dire d'emblée qu'il m'a été donné de bénéficier des avantages accordés grâce à la médiation de trois des offices de commercialisation de produits agricoles de l'Ontario. Tous, nous reconnaissons que les cultivateurs, d'une façon générale, sont des gens plutôt autonomes qui comptent sur leurs propres ressources et leur propre initiative pour mener à bien une exploitation agricole. Nous constatons que dans la société éminemment concurrentielle où nous vivons, certains cultivateurs ont besoin d'être protégés par des mesures législatives. Les cultivateurs aisés, prospères, peuvent se passer de telles mesures. Ni le gentleman-farmer, ni l'éleveur, ni celui qui est bien établi, n'a besoin de protection, mais je dis que le jeune cultivateur, celui qui contracte une dette pour s'éta-